

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 29 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAYLE , Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. CASTETS à Mme MERCHADOU, Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme BAUDERE à Mme HIMPENS, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. CARDOSO, Mme ZANA

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

8 – MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - MODIFICATION N°4

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Le 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a adopté un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le 11 décembre 2018, une modification n°1 a été apportée en y ajoutant comme bénéficiaires, les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et les bibliothécaires territoriaux et en intégrant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) avec des montants annuels maximum à hauteur de 0€.

Le 28 janvier 2020, une modification n°2 a été apportée en y ajoutant comme bénéficiaires, les contractuels à durée déterminée de 3 ans et les contractuels à durée indéterminée et en intégrant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) avec des montants annuels maximum à hauteur de 600€.

Le 08 février 2022, une modification n°3 a été apportée en y ajoutant comme bénéficiaires, les techniciens et ingénieurs territoriaux et en augmentant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) avec des montants annuels maximum à hauteur de 900€

Il s'avère nécessaire d'y apporter de nouvelles modifications selon les modalités ci-après :

L'article 3, concernant la détermination des plafonds est modifié comme suit :

- Filière administrative

CADRE D'EMPLOIS	GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Attaché	Groupe 1	Ex : Direction d'une collectivité, secrétariat de mairie	36 210€
	Groupe 2	Ex : Direction adjointe d'une collectivité, Direction d'un groupe de service, ...	32 130€
	Groupe 3	Ex : Responsable d'un service, chargé d'études, gestionnaire comptable	25 500€
	Groupe 4	Ex : Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	20 400€
Rédacteur	Groupe 1	Ex : Direction d'une structure, responsable de un ou plusieurs services, secrétariat de mairie, fonctions administratives complexes	17 480€
	Groupe 2	Ex : Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions administratives complexes	16 015€
	Groupe 3	Ex : Encadrement de proximité, expertise, assistant de direction, gestionnaire, ..	14 650€
Adjoint Administratif	Groupe 1	Ex : Secrétariat de mairie, responsable de service, ...	11 340€
	Groupe 2	Ex : Adjoint au responsable, horaires atypiques...	10 800€
	Groupe 3	Ex : chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, Agent avec des sujétions particulières	7 500€
	Groupe 4	Ex : Agent d'exécution, agent d'accueil	4 500€

- Filière Technique

CADRE D'EMPLOIS	GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Ingénieur	Groupe 1	Ex : Direction d'une collectivité, secrétariat de mairie	46 920€
	Groupe 2	Ex : Direction adjointe d'une collectivité, Direction d'un groupe de service, ...	40 290€
	Groupe 3	Ex : Responsable d'un service, chargé d'études, gestionnaire comptable	36 000€

	Groupe 4	Ex : Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	31 450€
Technicien	Groupe 1	Ex : Direction d'une structure, responsable de un ou plusieurs services, secrétariat de mairie, fonctions administratives complexes	19 660€
	Groupe 2	Ex : Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions administratives complexes	18 580€
	Groupe 3	Ex : Encadrement de proximité, expertise, assistant de direction, gestionnaire, ..	17 500€
Agent de maîtrise et Adjoint technique	Groupe 1	Ex : Secrétariat de mairie, responsable de service, ...	11 340€
	Groupe 2	Ex : Adjoint au responsable, horaires atypiques...	10 800€
	Groupe 3	Ex : chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, Agent avec des sujétions particulières	7 500€
	Groupe 4	Ex : Agent d'exécution, agent d'accueil	4 500€

- **Filière sociale**

CADRE D'EMPLOIS	GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Agent spécialisé territorial des écoles maternelles	Groupe 1	Ex : Secrétariat de mairie, responsable de service, ...	11 340€
	Groupe 2	Ex : Adjoint au responsable, horaires atypiques...	10 800€
	Groupe 3	Ex : chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, Agent avec des sujétions particulières	7 500€
	Groupe 4	Ex : Agent d'exécution, agent d'accueil	4 500€

- **Filière culturelle**

CADRE D'EMPLOIS	GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Bibliothécaire	Groupe 1	Ex : Direction d'une collectivité	29 750€
	Groupe 2	Ex : Direction adjointe d'une collectivité, Direction d'un groupe de service, ...	27 200€

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Groupe 1	Ex : Direction d'une structure, responsable de un ou plusieurs services, secrétariat de mairie, fonctions administratives complexes	16 720€
	Groupe 2	Ex : Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions administratives complexes	14 960€
Adjoint du patrimoine	Groupe 1	Ex : Responsable de service, ...	11 340€
	Groupe 2	Ex : Adjoint au responsable, horaires atypiques...	10 800€
	Groupe 3	Ex : chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, Agent avec des sujétions particulières	7 500€
	Groupe 4	Ex : Agent d'exécution, agent d'accueil	4 500€

- **Filière sportive**

CADRE D'EMPLOIS	GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Conseiller des APS	Groupe 1	Ex : Responsable d'un service, chargé d'études, gestionnaire comptable	25 500€
	Groupe 2	Ex : Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	20 400€
Educateur des APS	Groupe 1	Ex : Direction d'une structure, responsable de un ou plusieurs services, secrétariat de mairie, fonctions administratives complexes	17 480€
	Groupe 2	Ex : Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions administratives complexes	16 015€
	Groupe 3	Ex : Encadrement de proximité, expertise, assistant de direction, gestionnaire, ..	14 650€
Opérateur des APS	Groupe 1	Ex : Secrétariat de mairie, responsable de service, ...	11 340€
	Groupe 2	Ex : Adjoint au responsable, horaires atypiques...	10 800€
	Groupe 3	Ex : chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, Agent avec des sujétions particulières	7 500€

	Groupe 4	Ex : Agent d'exécution, agent d'accueil	4 500€
--	----------	---	--------

Le Comité Technique en date du 20 juin 2022 a émis un avis favorable sur ces modifications.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ces modifications.

Les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget principal du chapitre 012 et à l'article 64118.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 27 juin 2022 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 07/07/22
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20220705-68484-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp is pink and contains the text 'MAIRIE DE BLIGNAN' at the top, '1930' in the center, and '(Gironde)' at the bottom. The signature is written in a cursive style.